



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES
AMBASSADE DE FRANCE À CHYPRE

FICHE RÉPUBLIQUE DE CHYPRE

I- Organisation de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur, en République de Chypre, est principalement composé de la manière suivante :

▪ 3 Universités publiques :

- l'**UNIVERSITÉ DE CHYPRE (UNIVERSITY OF CYPRUS)** : créée en 1989, elle a reçu ses premiers étudiants en 1992 ; elle compte 6 facultés et 29 départements ou assimilés ; c'est le principal établissement d'enseignement supérieur du pays. Site : www.ucy.ac.cy
- la **TECHNOLOGICAL UNIVERSITY OF CYPRUS** : créée en 2003 et ouverte en 2004, elle est basée à Limassol : Elle compte cinq facultés et dix départements. Site : www.cut.ac.cy
- l'**OPEN UNIVERSITY OF CYPRUS** créée en 2002 a reçu ses premiers étudiants en 2006 ; dans le cadre de l'enseignement tout au long de la vie, elle dispense principalement un enseignement à distance. Site : www.ouc.ac.cy

Elle propose 10 programmes qui regroupent 2 500 étudiants. Elle est présente dans 8 réseaux internationaux.

▪ 4 universités privées bénéficiant d'une reconnaissance de l'Etat chypriote depuis l'année académique 2007-2008 :

- **UNIVERSITY OF NICOSIA** site : www.unic.ac.cy
- **EUROPEAN UNIVERSITY OF CYPRUS** site : www.euc.ac.cy
- **FREDERICK UNIVERSITY** site : www.frederick.ac.cy
- **NEAPOLIS UNIVERSITY OF PAPHOS** site: www.nup.ac.cy

▪ Une série d'**établissements privés** (généralement de type « colleges »). Même si, à la différence des précédents, ces établissements ne bénéficient pas d'une reconnaissance de l'Etat, certaines des filières qu'ils proposent sont accréditées.

II- Organisation des études et enseignements dispensés

L'accès à l'enseignement dans les universités publiques est conditionné par l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires et la réussite au concours d'entrée en raison du nombre limité de places (numerus clausus).

Les universités publiques (université de Chypre et de Technologie) ont adopté le système ECTS ; les cours y sont semestriels et le premier diplôme est délivré à l'issue de la quatrième année d'études (240 crédits ECTS). Il peut être suivi d'un master et d'un doctorat sous certaines conditions.

La notation appliquée est de 0 à 10. La note minimale requise pour valider le niveau est de 5. Les mentions délivrées sont de : 5 à 6,49 ; *mention bien*, 6,5 à 8,49 *mention très bien*, 8,5 à 10 *excellent*.

L'enseignement y est dispensé en Grec.

L'Open University propose un enseignement à distance. Pour y être admis en cycle de licence, il faut être en possession d'un diplôme de fin d'études secondaires, maîtriser les outils informatiques et avoir une bonne connaissance de la langue anglaise.

En Master, il est nécessaire d'avoir une licence ou équivalent et de maîtriser l'utilisation des outils informatiques et une bonne connaissance de l'anglais.

En doctorat, avoir le master avec une bonne moyenne et une très bonne connaissance de la langue anglaise et/ou d'une langue européenne.

Chaque département à ses propres critères de recrutement.

Les universités privées demandent pour l'admission un diplôme de fin d'études secondaires et un bon niveau d'anglais certifié par un diplôme de langue (IELTS 5,5 ; TOEFL 513 ; GCSE avec note C...).

Plusieurs diplômes y sont proposés : le Bachelor (240 ECTS), le Master (90 à 120 ECTS) le Doctorat (180 ECTS).

L'enseignement y est dispensé en Anglais et /ou en Grec.

Les « college » proposent différents programmes dont certains accrédités par le ministère de l'Éducation nationale et de la culture qui sont de courte (diploma -2 ans d'études) et de longue durées (bachelor – 4 ans d'études).

Tous ces établissements participent au programme européen SOCRATES/ERASMUS. Dans ce cadre, ils ont signé de nombreux accords bilatéraux de coopération. Depuis 2005, l'Université de Chypre participe également au programme LEONARDO DA VINCI.

Ces universités proposent des enseignements dans tous les domaines sauf celui de la santé dont un département sera ouvert en 2012 à l'Université de Chypre.

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Ce sont les atouts de la plupart des jeunes universités : disponibilité, souplesse, ouverture aux échanges internationaux.

Ces universités, très dynamiques, diversifient et multiplient l'offre de formation par l'ouverture de nouveaux départements et accueillent de plus en plus d'étudiants dont de nombreux étrangers.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur **a) français**

a) L'Université de Chypre a signé des accords bilatéraux avec 7 d'établissements supérieurs français, parmi lesquels, les Universités de Paris V, Pierre et Marie Curie, Aix-Marseille I, François Rabelais Tours, Cergy-Pontoise, IMEP-LAHC, Minatec Grenoble INP et Poitiers.

b) Dans le cadre du programme ERASMUS, l'Université de Chypre a passé des conventions avec plus de vingt universités françaises.

Les nouvelles universités privées reconnues par l'Etat reçoivent des étudiants dans le cadre du programme ERASMUS et sont ouvertes à de nouveaux partenariats à l'exemple de l'University Of Nicosia qui vient de signer des accords avec Paris XIII pour un Master de droit (4^{ième} année en français en France /en Anglais à Chypre).

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur **b) d'autres pays, notamment européens.**

A ce jour, 90 conventions avec différentes universités mondiales ont été signées hors programmes d'échanges :

- 48 avec des universités non européennes, russes (8) et américaines (10) majoritairement ;

- 35 conventions avec des universités européennes, principalement avec celles de Grèce (8) d'Italie (5) et d'Allemagne (5).

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-chypriote

Le tout premier diplôme binational franco-chypriote (master de mathématiques) créé conjointement par l'Université de Chypre et l'Université de Poitiers a accueilli ses premiers étudiants à la rentrée universitaire 2009/2010. Ce type d'accord est appelé à se développer, en particulier avec les universités privées reconnues, car l'enseignement y est dispensé en langue anglaise.

L'Université de Chypre a adhéré à l'AUF fin 2009 et elle est rattachée au bureau du Moyen-Orient. Des projets de coopération inter universitaires sont en cours d'élaboration.

Le Salon annuel de l'Education, fin février, constitue une bonne occasion de visibilité pour les établissements supérieurs français ainsi que d'échange avec les établissements supérieurs chypriotes.

VI- Contacts utiles

Institut français de Chypre
Tél. (00 357) 22 45 93 35 ou 22 45 93 33/34

cccl.conseiller@cytanet.com.cy
cccl.attache@cytanet.com.cy
cccl.etudesenfrance@cytanet.com.cy

Mise à jour : 5 décembre 2011